Chaque jour du 27 MARS au 9 AVRIL

pendant notre formidable EXPOSITION DE PRINTEMPS, une voiture VEDETTE, soigneusement révisée et garantie par nos soins, sera mise en vente à un prix exceptionnel de bon marché.

ACHETEURS de Véhicules d'occasion !
N'achetez pas sans avoir vu la VOITURE VEDETTE

AUJOURD'HUI, une MONAQUATRE Y. N. 4 - 1935
conduite intérieure grand luxe.

Sté CENTRALE DU NORD « Automobiles Renault »
1, Boulevard Gambetta, ROUBAIX. — Téléph. 386.47 - 386-48.
4078

et des anciens T.O.E., qui demeurent l'une des grandes forces morales du pays, à l'œuvre de défense nationale que j'ai entreprise, m'est particulièrement précieuse. Je vous prie de dire à vos camarades tout le prix que j'attache à leur approbation et de vous faire auprès d'eux l'interprète de mes vifs remerciements et de ma sympathie.

» Veuillez agréer, etc... »

LE BAL DES ANCIENS ÉLÈVES DE LA RUE DES PIATS

Samedi 1er avril, à 20 h. 30, dans la salle des fêtes de l'école de la rue des Piats, aura lieu un bal avec grand orchestre.

La carte donnant droit à la tombola est fixée à un franc. Deux cartes donnent droit à l'entrée. Tombola gratuite.

Sociétés et Comités

GROUPE DU CENTRE DES A.C. — Réunion trimestrielle ce jeudi 21, à 20 h. à l'Hôtel Cornet, 1, place V. Hassebroucq. Causerie de M. le Dr Decouv alaere, sur la défense passive. La carte de présence est à retirer à l'entrée de la salle.

HARMONIE DU BRUN-PAIN : Ce jeudi à 20 h. : Réunion de commission au siège.

PHILHARMONIE COLBERTISTE. — Répétition générale dimanche à 10 h., au siège 16, rue de Gand.

AMICALE CONDORCET. — Dimanche 2 avril, continuation du concours de dés. Ouverture du foyer à 10 h. 30.

ETAT CIVIL

Naissances. — Claire Franchomme, rue de Wailly, 45 ; Jeannine Lafitte, rue du Dahomey, 74.

Publications. — Marcel Mestdagh, peintre, rue des Phalempins, 13 et Andréa Gillet, empl rue J.-J.-Rousseau, 15 ; Léon Castel, ch. d'autos, rue d'Anvers, 91 et Suzanne Holbecq, modiste, rue du Rhin 6.

Décès. — Charles Poteau, 70 ans, rattachaur, rue de l'Yser, 332 ; Hortense Beusquart, 69 ans, s.p., veuve Paul Bouche, rue de l'Yser, 332 ; Jules Canoo, 70 ans, rue Victor-Hugo, 77 ; Alphonse Vanderstichel, 57 ans, contremaître, rue de Paris, 86 ; Raoul Savary, 14 ans, rue des Phalempins, 42 ; Henriette De Keyser, 41 ans, p., ép. François Lersberghe, ch. Denis-Papin, 350.

FUNÉRAILLES

On nous prie d'annoncer la mort de

Madame Veuve Paul BOUCHE
Née Hortense BEUSQUART

pieusement décédée à Tourcoing le 28 Mars 1939 dans sa 70e année. Ses funérailles auront lieu le Vendredi 31 Mars 1939 à 9 h. 30, en l'Eglise Notre-Dame de Consolation. Assemblée 332, rue de l'Yser à 9 heures.

De la part de Monsieur et Madame BAEGHE-BOUCHE ; Monsieur et Madame VOREUX-BOUCHE, ses enfants ; Monsieur Paul BAEGHE ; Mesdemoiselles Therese, Simone, Françoise, Christiane BAEGHE ; Mademoiselle Suzanne VOREUX, ses petits-enfants ; Mademoiselle Hermance BOUCHE ; Madame Veuve Louis BOUCHE-PARENT, ses belles-sœurs et des familles BEUSQUART et BOUCHE.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3749

HALLUIN

Une soirée populaire. — On nous communique : « La Section de J.O.C. donne ce soir, dans la salle du Familial-Ciné sa soirée populaire annuelle avec le concours de Maurice Cliquet, propagandiste national. Une partie récréative agrémentera cette réunion. Les guichets seront ouverts à 6 h. 30 ; lever du rideau à 7 heures. »

Dans la Douane. — Le sous-brigadier des douanes M. Alfred Vandenheede, de la brigade d'Halluin-Gauche, est transféré à Berck-Plage.

Il y a six mois que ce fonctionnaire était arrivé à Halluin, venant de Bousbecque.

Dispensaire d'Hygiène. — Ce jeudi, au local, rue Gustave Desmettre, consultations médicales gratuites dès 9 h., pour les malades d'Halluin-Roncq. Dès 14 h., pour les malades des autres communes.

Symphonie « La Prolétarienne ». — Ce jeudi, au local, Maison du Peuple, à 19 h. 30, répétition générale en vue du programme musical à la soirée artistique de samedi 1er avril.

Présence obligatoire.

Pupilles « Enfants de Jaurès ». — Ce jeudi, à la Maison du Peuple, à 17 h. 30, répétition pour les petites filles et à 19 h. pour les grandes.

Etat Civil. — Décès : Marie-Sophie Vandenberghe, 86 ans, rue Gustave Desmettre, 10 ; Rosalie Stevens, 93 ans, rue de la Pannerie, 57.

RONCQ

Séance récréative au Blanc-Four. — Dimanche 2 avril, dans la salle des fêtes, rue de Lille, à 16 h. 30, aura lieu une séance récréative organisée par le Comité des parents des scouts de la première Roncq.

La troupe des routiers comédiens interprétera un drame scout en trois actes, puis une farce amusante. On note aussi des scènes mimées par les louveteaux. Tickets en vente.

Fonds Municipal de Chômage. — Aujourd'hui jeudi, paiement des chômeurs pour la période du 20 au 26 mars inclus : 14 h. 15 à 14 h. 30, No 1 à 423 ; 14 h. 35 à 14 h. 45 : 423 b à 819 ; 14 h. 45 à 15 h. : 820 à 1284 ; 15 h. à 15 h. 15 : 1285 à la fin.

Le contrôle des chômeurs qui ne doivent se présenter que pour le pointage aura lieu de 14 h. 30 à 14 h. 35.

Clique Scolaire. — Salle municipale de gymnastique, ce jeudi, à 10 h., répétition pour les petits fifres et tambours.

Groupe de fillettes « Force et Santé ». — Ce jeudi, au local, rue H.-Barbusse, de 9 h. à 10 h., exercices de culture physique.

Groupe des Jeunes de l'U. N. C. — Les adhérents sont invités à se rendre nombreux, dimanche 2 avril, à la réunion générale de la Fédération des A. C. de Tourcoing, à 9 h. 45, rue de Tournai.

Jeunesse Roncquoise. — Ce jeudi soir, au Gymnase Municipal, pour les pupilles, répétition à 18 h. 30 ; pour les adultes, à 19 h. 30.

Jeu de Pinsons. — Au Blanc-Four, dimanche 2 avril, une grande partie de pinsons est organisée chez Lamarcq, 41, rue de Tourcoing, contre le « Tout va bien ».

Etoile Sportive Roncquoise. — Dimanche 2 avril, l'équipe 1A se rendra à Houplines, pour y rencontrer le club local. Rendez-vous des supporters qui font le déplacement, au Café Henri Vermeule, rue de Lille, à 13 h. 30.

Equipe 1B contre Houplines 1B au terrain municipal, rue Henri Barbusse, à 10 heures.

MOUVAUX

Au profit d'une famille nécessiteuse. — La réunion des collecteurs annoncée par erreur pour jeudi prochain, aura lieu le vendredi 31 mars, à 20 h., au Café du Centre, rue de Lille, 83.

Amicale Sportive Mouvalloise. — Vendredi 31, de 17 h. 30 à 18 h. 30, à l'école des garçons, rue de Roubaix, répétition pour les pupilles ; de 19 h. 30 à 21 h. 30, au siège, rue de Roubaix, 70, répétition pour les adultes.

Etoile Sportive Mouvalloise. — Section Minimes, aujourd'hui jeudi, à 18 h. 30, au Parc des Sports : culture physique.

Etat civil. — Naissances : Daniel Florin, rue des Fleurs, 31 ; Jeannine Ghys, rue du Château, 8.

LA GRANDE MAROQUINERIE
LUCIEN 56, Rue de Lannoy, 56 —: ROUBAIX :—
Voyez ses dernières nouveautés
Ses prix toujours les moins chers
3549

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Chambre des Métiers. — Il sera procédé entre le 1er et 21 avril, à la révision de la liste des électeurs et les nouvelles inscriptions seront reçues à la Mairie.

Etat-Civil. — Naissance : Thérèse Rousselle, carrière des 2 Nations, 2.

Publications : Jean Dewitte bonnetier, à Tourcoing, rue de Menin 35 et Marie Delberghe, sentier de la baguette, 5.

BOUSBECQUE

Musique Municipale. — Ce jeudi, au local, Café Saint-Georges, Grand Place, cours gratuit de solfège et d'instruments, à 18 h. Pour les musiciens, répétition générale à 19 h. 30.

Attaqué dans ses causes profondes, le
RHUMATISME
le plus tenace cède rapidement au
TRAITEMENT
ANTIRHUMATISMAL
SIMON
PHARMACIE CORBEAUX
11 bis, rue de Lannoy
ROUBAIX
9201

COLOMBOPHILIE

A ROUBAIX.— Amicale du Pigeon roux, chez Louis Brocard, 1, place du Progrès. Vendredi 31 mars, dressage sur Seclin. Mise en paniers jusqu'à 10 heures.

— Dimanche 2 avril, Albert chez Brocart, place du Progrès, 2e bureau, chez Lefèvre ancienne maison Joye, rue du Luxembourg. Honneur au prorata ; mise obligatoire, 2 fr., facultatives, 1 fr., séries pendulettes, 2 désigné par prix de 50 fr. ; séries régulateur par prix de 25 fr. ; séries Barot 2 non désignés, 0.50 par pigeon ; jeu de poule habituel ; mise en paniers samedi jusque 7 heures.

A CROIX. — Chez Verpraet, 15, rue de la Gare, dressages vendredi Seclin, en paniers 10 h. 45. Lundi Vitry ; mercredi Albert, en paniers jusque 19 h 15.

— Le concours annoncé pour le 2 avril chez M. Riémis-Vanesiande, rue Gambetta est remis à une date ultérieure.

Les dressages commenceront à partir de cette semaine. Tous les lundis, Vitry, en paniers jusque 18 h. 45. Mercredi, Albert en paniers jusque18 h. 45. Vendredi, Seclin, en paniers jusque 11 h.

A LYS-LEZ-LANNOY. — Alliance colombophile Lys-Leers. — Dressages à partir du lundi 3 avril Vitry, le mercredi Albert. Les sociétaires peuvent retirer les carnets des concours pour la campagne 1939 dans leurs sièges : Pour Leers chez Delgutte ; pour Lys chez Breton.

A TOUFFLERS. — Dimanche 2 avril, chez Lescouffe Louis, 98, rue de Tournai, concours sur Albert. 50 fr. de prix. 34 séries de 2 non désignées seront jouées gratuitement : 2 têtes de veaux par séries 2 non désignées ; mise 0 fr. 50 par pigeon. Rayon du canton de Lannoy. Règlement de l'Entente Lys-Leers-Lannoy-Toufflers.

A HALLUIN. — Entente Colombophile Halluinoise. — Résultats du concours du dimanche 26 mars, sur Albert par le Club, 133 pigeons lâchés à 12 h. 05 ; vitesse du 1er, 692.4 ; du dernier, 666.

1. Van Eslander M. ; 2. Verhaeghe C. ; 3. Lallemand D. ; 4. Trachet J. ; 5. Joye J. ; 6. Vanierhem P. ; 7. Vervacke J. ; 8. Lippens A. ; 9. Vervacke H ; 10. Dedeine M. ; 11. Panneckoucke L. ; 12. Flamez J. ; 13 Declercq C. ; 14. Dedeine M. ; 15. Paneckoucke L. ; 16. Vancolllie J. ; 17. Verhaeghe C. ; 18. Deleu C. ; 19. Turpin L. ; 20. Duynslaegher R. ; 21. Vanholsbecke A. ; 22. Verhaeghe C. ; 23. Lootens H ; 24. Olivier G. ; 25. Flamez J. ; 26. Joye J. ; 27. Dhaene L. Bouquet : Vanholsbecke A.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Entente Colombophile. — Les essais débuteront le lundi 3 avril, sur Vitry et mercredi 5 sur Albert. Le premier concours aura lieu le 9 avril sur Saint-Just chez Léopold Mispelaere, rue de Tourcoin. Réunion générale lundi 8 avril à 19 h. Inscriptions pour le tournoi.

A MENIN. — Local « La Fraternité ». — Concours sur Arras : 46 pigeons lâchés à 12 h. 35. 1er pigeon à 13 h. 45' 46" ; vitesse 880,20 ; dernier pigeon à 14 h. 04' 42". 1ers prix : Vanassche Constant, Debel Emile, id. ; Vandommel Hector, Vanneste Albert, Lecourte Ernest,Coone François, Casier Léon, Devolder Maurice, Lecoutre Ernest, etc...

Local « André Camelbeke ». — Concours sur Arras. 17 pigeons lâchés à 12 h. 35. 1er pigeon à 13 h. 57' 14" ; vitesse 998 m. ; dernier pigeon à 15 h. 01' 22". Premiers prix : Vanhalst Albert, Ostyn Roger, Ghesquière Georges, Bettens Rémi, Roselle Cyrille, Duthuit Jérôme, Clerick Basile, Beyens Georges, Tanghe Albert, Knockaert Gustave, etc...

LES TRAVAUX D'URBANISME A MOUSCRON

Les travaux d'aménagement de la nouvelle Ecole moyenne de l'Etat se terminent par l'établissement d'une chaussée de béton qui servira pour le dégagement de la partie arrière de la construction. Dans l'avenir, cette chaussée pourra être élargie et fait alors rejoindre la route prévue entre Mouscron et Dottignies. (Ph. Egalité).

DANS LA REGION

LE GRAND FESTIVAL DE LILLE EN 1939

Un grand festival international de musique aura lieu dans la capitale de la Flandre le 28 mai

Le grand Festival International organisé sous les auspices de la Ville de Lille, par la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais à l'occasion de son 31e Congrès s'annonce comme l'un des gros succès habituels enregistrés chaque année par cet important groupement.

Trente-cinq mille francs de prix sont affectés à cette manifestation qui sera clôturée par une exécution d'ensemble dans l'enceinte de l'Exposition du Progrès Social. Les inscriptions sont reçues au Service des Fêtes à la Mairie de Lille. Dernier délai, 15 avril.

LE CONCOURS INTERNATIONAL DE SOLISTES

Etant donné le grand nombre d'adhésions au Concours International de Solistes et dans le but de permettre une organisation impeccable de cette vaste compétition, le délai de clôture des inscriptions est fixé au 8 avril et ne sera prolongé sous aucun prétexte.

UN FESTIVAL PERMANENT A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

Une partie musicale sous forme de Festival Permanent est organisée à l'Exposition du 15 Mai au 15 Octobre. Ce festival est ouvert aux Harmonies, Symphonies, Fanfares et Orphéons et comprendra des auditions aux jours et heures suivantes :

1° Le dimanche de 11 h. 30 à 12 h. 30, et de 17 h. à 18 h. 30, à Lille.

2° Le dimanche de 20 h. à 21 h. 30, à Roubaix.

3° Le mercredi de 17 h. 30 à 19 h., à Lille.

Un cachet sera attribué à chaque société suivant la durée du concert et la valeur artistique du programme exécuté. Toute demande de participation avec si possible, fixation d'une date devra être adressée à M. Housieaux, 34, rue du Château à Lille, qui enverra la feuille d'adhésion.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS DU NORD

La Chambre de Métiers du Nord a tenu une Assemblée plénière en son hôtel de la rue Inkermann à *Lille*, mardi dernier, sous la présidence de M. Albert Coustenoble.

Elle a entendu l'éloge funèbre de M. Condette, membre de la Chambre depuis sa fondation, récemment décédé à Lille.

Après avoir adopté les rapports des Commissions du Travail et de l'Enseignement Technique, des Finances et du Comité de Gestion de la Caisse de chômage, l'Assemblée a procédé à plusieurs élections et désignations.

M. Bonte a été élu membre du Bureau en remplacement de M. Condette.

M. Foulon, artisan-maître : MM. Aelbrecht, Dupré et Boursette, artisans-compagnons, ont été désignés pour représenter la Chambre de Métiers au Comité départemental de l'Enseignement technique.

La Chambre de Métiers a adopté un rapport de M. J. M. Foulon sur le règlement d'apprentissage. Elle a voté d'importants crédits en vue de l'aménagement de nouvelles salles de cours dans l'immeuble de la rue Inkermann.

Une importante communication a été faite par le services administratifs sur le travail de recensement artisanal. Un nouveau service de statistique est créé par la Chambre de Métiers. Il est appelé à rendre les plus signalés services.

Plusieurs demandes d'ouvertures d'ateliers de cordonnerie ont été examinées favorablement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A LILLE DE L'U. S. N. DES REPRÉSENTANTS, VOYAGEURS ET PLACIERS

Le groupe du Nord de l'Union Syndicale nationale organise le dimanche 2 avril à 9 h. 30 du matin dans la grande salle du 1er étage du Palais de la Bière, 6-8, Place de Béthune à Lille, une assemblée générale d'information et de propagande avec la présence assurée de M. Paul Mangin, président de l'U. S. N.

Cette assemblée intéresse tous les représentants, voyageurs et placiers. Ceux-ci auront accès à la réunion sur simple présentation de la carte d'identité professionnelle.

Toutes questions pourront être posées aux conférenciers, cette réunion étant contradictoire, s'il y a lieu.

La session ordinaire du Conseil Général du Nord, s'ouvrira le 19 Avril

Nous apprenons que la première session ordinaire du Conseil général du Nord s'ouvrira le lundi 19 avril, à 14 h. 30, à la Préfecture du Nord, en présence de M. Fernand Carles, préfet du Nord.

AU GROUPE DE LA DENTELLE FRANÇAISE

Paris, 29. — Le groupe de défense de la dentelle française, récemment constitué, vient d'élire définitivement son bureau dont le président est M. Albert Le Bail, député du Finistère.

Les autres régions productrices sont représentées par les vice-présidents : M. VANTIELCKE *(Calais)* ; PLICHON *(Bailleul)* ; Thiolas et Pebellier (Le Puy) ; Mauguières (Hte-Saône) ; Dariac (Alençon) ; Gaston Riou (Ardèche).

Le groupe a délibéré sur les diverses questions intéressant l'artisanat, l'industrie et le commerce de dentelle et a jeté les bases d'un plan d'action pour la défense des produits dentelliers.

LES EXPOSITIONS TOURISTIQUES DE LA CONFÉDÉRATION TOURISTIQUE FRANCO-BELGE

Le Comité Français de la Confédération Touristique Franco-Belge d'accord avec le Comité Belge va reprendre cette année, le cycle des Expositions Touristiques Franco-Belges dans la région du Nord.

La première exposition se fera à Tourcoing dans la salle d'Exposition de la Chambre de Commerce (rez-de-chaussée).

L'inauguration de cette exposition aura lieu le samedi 1er Avril à 15 h. 30, en présence des autorités locales. Une conférence sur les sites belges sera faite par M. Monnier, Juge de Paix à Antoing, le jeudi 6 Avril à 20 h. dans la même salle.

Rappelons que la Confédération Touristique Franco-Belge a pour but non seulement, l'échange de documents touristiques et de *touristes*, mais qu'elle pense par ce moyen, intensifier l'amitié Franco-Belge.

POUR LES AGRICULTEURS DONT LES BLÉS ONT ÉTÉ GELÉS

La Société des Agriculteurs du Nord a émis un vœu tendant à ce que les achats de semences faits par les agriculteurs dont les blés ont été gelés en décembre 1938, soient exonérés de toute taxe.

Par lettre du 27 mars 1939, le directeur de l'Office national Interprofessionnel du blé fait connaître à la Société que la loi du 6 mars 1939 lui donne entière satisfaction.

CONCOURS INTERNATIONAL DE COIFFURE DU NORD DE LA FRANCE

Le Comité du Club artistique des Coiffeurs a le plaisir d'annoncer au public qu'il s'est assuré le réputé orchestre « Wonder », sous la direction de M. Vandervelden, ex-violon solo de Radio-P.T.T. Nord, pour la soirée dansante qui aura lieu salle des Ambassadeurs à 20 h. 30 à l'issue du Concours de Coiffure.

Au cours du bal, M. René Rambaud, inspecteur régional de l'enseignement technique, présentera et commentera les Coiffures primées.

Etant assuré de la présence à ce concours des maîtres de la coiffure de France et de l'étranger, tout laisse prévoir le succès de cette grande manifestation.

Il est rappelé que la carte d'entrée donne droit à assister aux épreuves du concours et au bal.

Le public pourra jouir ainsi du joli travail exécuté par les concurrents, à partir de 15 h. 30.

LE COLONEL L. GROTARD EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU COMITÉ DU NORD DE L'UNION DES SOCIÉTÉS D'E. P. ET DE P. S. M.

Lundi 27, à 18 h., dans une des salles du Cercle Militaire de Lille, le Comité du Nord de l'Union des Sociétés d'E.P. et de P.S.M. a tenu une très importante réunion.

En ouvrant la séance, M. Grotard félicite chaudement le professeur A Debeyre pour son élévation au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur. Une mention spéciale est inscrite au procès-verbal.

Pour la 15e fois, M. L. Grotard est réélu Président ; M. Voedts, succède comme secrétaire général, à M G. Debeyre, nommé vice-président.

Le succès sans cesse croissant du Comité exige le renforcement du Secrétariat qui comprendra désormais le chef de bataillon, E. Petit et les lieutenants Morin, Van Peteghem et R. Wilmot.

Comité Départemental du Nord 1939-40 : Présidents d'Honneur : M le professeur A. Debeyre, Président général de l'Union Fédérale de la 1re Région et Me de Lauwereyns, avocat au barreau de Lille ; Président Honoraire : M I. Gros, vice-président de l'Union à Paris ; Membres honoraires : MM. Feux Vancauwenberghe, Gueranger, Jung, vice-présidents honoraires ; MM. J Jourdain et Verjat, Secrétaires honoraires ; Président actif : M. L. Grotard, Lieutenant-Colonel d'Infanterie de réserve, Président d'honneur du Groupement des Officiers de Réserve de Lille, 84 rue du Marché, Lille : Vice-Présidents : M. E. Debrabant, Capitaine de réserve, vice-président de l'Association Amicale des Anciens Sapeurs Télégraphistes Président du Comité des Fêtes ; M G. Debeyre professeur à la Faculté de Droit de Lille, Président du Comité Technique Départemental : Me Ch Pacôme, avoué, ancien Champion Olympique ; vice-présidents Régionaux : MM G. Duburcq (Fédération des Amicales e Roubaix) : commandant Maire (P. M d'Avesnes) ; Delcroix-Rousseau (En Avant de Fourmies) ; secrétaire général : M H. Voeds, lieutenant de réserve Industriel, 139, rue de Douai, Lille ; secrétaires : M. E Petit, chef de bataillon de réserve et M. Morin, lieutenant de réserve ; conseiller médical : M. le Dr Desquene, médecin lieutenant, ancien interne des Hôpitaux. Moniteur de clinique à l'hôpital St-Sauveur, trésorier : M. G. Masson, capitaine de réserve ; trésorier-adjoint : M. G. Bottin, professeur d'E.P. au lycée Fénelon ; MM. Danchin (Avant Garde de Thumeries) ; Delobelle, lieutenant de réserve (Anciens Gradés) ; Dhélain, capitaine de réserve, professeur d'E.P. au lycée Faidherbe ; Facq Avant Garde Thumeries) : Fenart, commandant de réserve (Anciens Militaires de Lambersart) ; Hivonnait, lieutenant de réserve (Escadron de Flandre ; Jansoone, capitaine de réserve ; G. Morel (St-Maurice-Fives) ; B. Pacôme-Pasquesoone, capitaine de réserve ; Schricke, capitaine honoraire ; A. Sobret, lieutenant de réserve (Carabiniers Lillois) ; Vanderhaghem (Association Lilloise) ; F Wilmot, lieutenant de réserve (Avenir de Lille : Comité technique : Président, vice-président : Danchin ; secrétaires : Van Peteghem et R. Wilmot.

DERNIÈRE HEURE

LA NOTE ITALIENNE du 17 décembre 1938 et la réponse française

Paris, 29. — Voici le texte de la lettre adressée le 17 décembre 1938, par le comte Ciano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, à M. François Poncet, ambassadeur de France à Rome :

» Rome, 17 décembre 1938.

» Monsieur l'Ambassadeur,

» Dans la conversation du 2 courant, votre Excellence m'a exprimé le désir du gouvernement français de savoir si le gouvernement italien considérait comme encore en vigueur les accords italo-français du 7 janvier 1935 et si ces accords pouvaient, à son avis, servir encore de base aux relations franco-italiennes.

» J'ai répondu à votre Excellence que la question avait un caractère et une importance trop réels pour que je puisse sur-le-champ lui donner une réponse définitive qui nécessitait un examen plus approfondi. J'ai maintenant l'honneur de vous faire connaître ce qui suit et qui confirme ce que je vous ai dit alors à titre personnel.

» Les accords italo-français du 7 janvier 1935 sont constitués, comme le sait votre Excellence, par un traité relatif au règlement des intérêts réciproques en Afrique et par une série d'actes qui y sont étroitement liés. L'article 7 du traité établit que celui-ci sera ratifié et subordonne son entrée en vigueur à l'échange des ratifications. Or, cet échange n'a jamais eu lieu. On a bien entamé immédiatement après les signatures, les procédures constitutionnelles préparatoires à la ratification, mais celle-ci n'a jamais été effectuée. On n'a même jamais commencé les négociations pour la stipulation de la convention spéciale concernant la Tunisie, convention qui, d'après l'article 1er du traité, aurait dû entrer en vigueur à la même date que le traité lui-même.

» Le traité italo-français, pour le règlement des intérêts réciproques en Afrique, n'a donc jamais été parachevé.

» En dehors de ces constatations d'ordre juridique, il faut encore tenir compte de ce que, aussi bien le traité que les autres actes, ont été conclus sur la base de postulats bien précis et que ces postulats n'ont jamais trouvé leur confirmation dans la pratique.

» Or, l'attitude adoptée par la France quand l'Italie fut contrainte, par l'action du Négus, à résoudre définitivement le problème de ses rapports avec l'Ethiopie et aussi par la suite, ne fut certes pas conforme à son intention. Elle fut même tout à fait opposée. Qu'il suffise de se référer — sans qu'il soit besoin ici de les évoquer à nouveau — aux diverses phases des événements qui se sont déroulés depuis 1935.

» Les accords du 7 janvier 1935, qui du reste n'ont jamais été mis à exécution comme votre Excellence a pû le noter dans la conversation du 2 courant, se sont ainsi vidés de leur contenu et ils ne peuvent évidemment pas être considérés comme étant aujourd'hui en vigueur ».

Comme on le sait, les accords de 1935 visaient, moyennant le règlement de toute une série de questions, à développer l'amitié entre l'Italie et la France et à instaurer, entre les deux Etats, des rapports de confiante collaboration. Tout particulièrement, l'Italie, par les accords de 1935, consentait à accepter de notables sacrifices, tant en ce qui concerne les droits des Italiens en Tunisie, que pour ce qui touche aux droits qu'elle tient de l'article 13 du pacte de Londres de 1915, en tenant compte d'une équitable compréhension et d'une attitude conforme de la France relativement aux nécessités d'expansion de l'Italie en Afrique orientale. Ils sont même historiquement dépassés. Dans leur ensemble, ils se rapportaient à une situation politique générale, qui a été rapidement débordée par les événements qui ont suivi l'application des sanctions.

De plus la constitution de l'empire a créé de nouveaux droits et de nouveaux intérêts d'une importance fondamentale.

Dans ces conditions, et dans l'intérêt même de leur amélioration, les rapports italo-français ne sauraient avoir encore pour base, à l'heure présente, les accords de 1935 et précisément, si l'on veut les améliorer, il est évident que ces rapports doivent être examinés à nouveau, d'un commun accord entre les deux gouvernements. Veuillez agréer, etc... »

La réponse française

« Rome, 25 décembre 1938.

Monsieur le Ministre,

Par sa lettre du 17 décembre, Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que, de l'avis du gouvernement royal, les rapports franco-italiens ne sauraient avoir pour base, à l'heure présente, les accords de 1935. Votre Excellence estime devoir appuyer cette opinion d'observations de caractère à la fois juridique et politique.

D'une part, les traité franco-italien pour le règlement des intérêts réciproques en Afrique n'a jamais été parachevé, les négociations pour la stipulation de la convention spéciale concernant la Tunisie, qui devaient entrer en vigueur à la même date que le traité n'ayant pas été entreprises ; d'autre part, les événements politiques survenus depuis 1935 et notamment l'attitude de la France dans l'affaire d'Ethiopie auraient « vidé de leur contenu » ces accords qui se trouveraient aujourd'hui « historiquement dépassés ».

Sans vouloir discuter les conséquences que peut comporter une telle communication, mon gouvernement se doit de formuler les constatations suivantes :

1° Les accords du 7 Janvier 1935, qui ont établi la base du règlement de tous les différents subsistant entre la France et l'Italie et qui avaient pour objet d'assurer le développement de leurs relations amicales ont été approuvés à l'unanimité, moins de neuf voix, par le Parlement Français, les 22 et 26 mars 1935. Si les ratifications n'ont pu en être échangées par suite d'un ajournement de l'établissement de la Convention Tunisienne qui devait précéder cet échange, la France n'est pas responsable de l'appréciation des circonstances qui ont amené l'Italie à souhaiter elle-même cet ajournement.

Au surplus avant même leur ratification, ces accords ont reçu, de la part de la France, au seul bénéfice de l'Italie, un commencement d'application, puisque, anticipant sur l'exécution de l'un de ses engagements, le Gouvernement Français a assuré la cession effective, par le groupe Français de la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba, de 2.500 actions de cette Société à un groupe Italien.

Du côté même des représentants Italiens, dans les négociations franco-italiennes qui se sont déroulées à Paris en 1937, pour l'aménagement des règlements économiques prévus en Afrique Orientale, les Accords de Rome ont été considérés comme suffisamment acquis pour être fréquemment invoqués comme référence de base et récemment encore, le 12 Mai 1938, examinant avec le chargé d'affaires de France le programme de négociations soumis au Gouvernement Italien le 22 Avril 1938, Votre Excellence tout en faisant quelques observations de forme, n'a élevé aucune objection de principe à la mise en œuvre des Accords Africains du 7 Janvier 1935, qui se trouvait suggérée sous les points 9, 10 et 11 de ce programme. Elle a même précisé, qu'en ce qui concernait la Convention Tunisienne, le Palais Chigi, n'envisageait pas de changement substantiel au texte proposé par le Gouvernement Français, texte dont M. Blondel a pourtant fait observer qu'il était tiré des Accords de 1935.

Aucune considération politique ne s'opposait donc alors, dans la pensée du gouvernement italien, au maintien de ces accords.

Aucun acte politique du gouvernement français n'a jamais pu être invoqué depuis cette époque pour justifier un changement des dispositions manifestées par le gouvernement royal. Le gouvernement français a pris au contraire, toutes les initiatives qui lui avaient été représentées comme de nature à faciliter l'amélioration des rapports entre les deux pays. Le 12 mai 1938, le gouvernement français adoptait, à Genève, la position de principe qui devait lui assurer sa liberté d'action pour la reconnaissance de la souveraineté italienne en Ethiopie. Quelques mois plus tard, le 12 octobre, il accréditait un ambassadeur auprès de Sa Majesté le Roi d'Italie, empereur d'Ethiopie.

Quant au fait antérieur de l'attitude observée par la France au regard de l'affaire d'Ethiopie, le gouvernement italien n'a jamais ignoré les données générales et constantes de la politique française avec les obligations internationales qu'elle comportait. Elles ont toujours été loyalement rappelées, en temps opportun, au gouvernement italien par le chef du gouvernement français, M. Pierre Laval, qui dirigeait alors la politique extérieure de la France. Mais le gouvernement italien sait dans quel esprit cette politique a été conduite par le gouvernement français.

M. Mussolini a bien voulu exprimer, à plusieurs reprises, à l'ambassadeur de France, pendant l'évolution de la procédure en cours, à Genève, toute son appréciation de l'action modératrice de la France et de l'effort constant de la délégation française pour concilier, autant que possible, le respect des obligations du pacte et le ménagement de l'amitié franco-italienne. Le gouvernement français a tenu à rappeler ces faits, Votre Excellence, en lui accusant réception de sa communication.

LE DISCOURS DE M. DALADIER

LA PRESSE ITALIENNE se montre réservée

Cependant on estime qu'il laisse la porte ouverte à une éventuelle prise de contact

Rome, 29. — Les milieux gouvernementaux se montrent extrêmement réservés à l'égard du discours de M. Daladier et il faudra sans doute attendre demain pour connaître la réaction officieuse italienne, mais on peut prévoir dès à présent qu'elle sera plutôt froide si l'on en juge par les réactions provoquées par le discours de ce soir dans les milieux politiques romains.

On y estime qu'en ce qui concerne la controverse franco-italienne le discours n'a pas apporté d'éléments nouveaux si ce n'est la confirmation de ce que l'on appelle ici l'attitude intransigeante de la France à l'endroit des revendications italiennes.

La mise au point apportée par M. Daladier aux allégations italiennes concernant le contenu de la note par laquelle le gouvernement fasciste a dénoncé le 17 décembre dernier les accords de janvier 1935 est naturellement très discutée et il est probable qu'elle suscitera des commentaires polémiques dans la presse italienne. Cependant, on convient que le discours du président du Conseil n'a pas rompu les ponts et qu'il laisse au contraire la porte ouverte à une éventuelle prise de contact diplomatique entre Rome et Paris.

L'audition italienne du discours a été parfaitement entendue à Rome.

L'impression à Lille

Les quelques personnes que nous avons rencontrées hier soir, après le discours du Président du Conseil, se félicitaient de l'énergie manifestée dans l'expression de la résistance française aux prétentions déplacées et de la réprobation des coups de force dirigés contre des peuples libres.

On estimait généralement que les paroles prononcées étaient celles qu'il fallait, celles qu'on attendait. Qu'elles marquent, avec la fermeté nécessaire, mais sans qu'on puisse y trouver matière à une accusation de provocation, la réaction calme et ferme de la France quasi unanime devant la menace que les pays totalitaires font peser sur le monde.

Un dirigeant syndical en vue de notre région nous a affirmé qu'un chef de gouvernement qui ferait suivre de telles paroles d'actions adéquates, pourrait facilement compter sur la collaboration de la presque totalité de la population.

LE SCRUTIN SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE A LA CHAMBRE

Paris, 29. — Scrutin sur l'ensemble de la Réforme électorale :

Nord. — Ont voté pour : MM Lagrange, Deudon Maurice, Thomas Eugène, Gernez, Beauvillain, Martel Henri, Ranette, Charles Valentin, Parmentier, Plichon, Dewez, Becquart, Masson Louis, Saint-Venant, Dereuse, Laurent Augustin, Lebas, Dupre, Marescaux, Declercq, Roux, Musmeaux.

A voté contre : M Plancke Gabriel.

Pas-de-Calais. — Ont voté pour : MM. Diesbach, Tellier Alphonse, Sion, Maës, Cadot, Quinet, Beltremieux, Bacquet, Vautielcke, Saint-Just.

Ont voté contre : MM. Guidet, Decréquy, Isoré, Theillier Paul. Absent par congé : Vincent Adolphe.

DANS LA SURETÉ NATIONALE

Paris, 29. — M. Artigues, commissaire de police de 1re classe à Malo-les-Bains (Nord), est nommé en la même qualité à Fécamp (Seine-Inférieure ; M. Charlot, commissaire de police de 4e classe à Bailleul (Nord) est nommé en la même qualité à Malo-les-Bains ; M. Daliphard, commissaire de police stagiaire à Rethel (Ardennes), est nommé en la même qualité à Bailleul ; M. Lambrois, commissaire de police de 4e classe à Roncq (Nord), est nommé en la même qualité à Vierzon (Cher) ; M. Commeny, inspecteur de police mobile de 7e classe au contrôle général des services de police criminelle (secrétariat-fichier central), est nommé à titre temporaire commissaire de police stagiaire à Roncq (Nord).

Sont nommés à titre temporaire, commissaires de police stagiaires, les candidats civils admis, dont les noms suivent : Llaoury, à Louvroil (Nord) ; Champion, à Mouvaux (Nord).

SPECTACLES ET CONCERTS

A ROUBAIX

COLISÉE
3 heures — 3 heures 30
LES HOMMES VOLANTS et Bach dans GARGOUSSE - Dessins animés
DEMAIN
FRANÇOISE ROSAY dans
SERGE PANINE
et VIVENT LES ÉTUDIANTS
1202

CINEMA NOEL
76, Rue Jouffroy, ROUBAIX Tél. 343.80
Matinée 3 heures — Soirée 8 heures
POUR 3 ET 4 FRANCS
GARGOUSSE
LES HOMMES VOLANTS
Le Voyage du Président en Angleterre
1203

RADIO-CINE
Permanent de 14 h. 30 à 23 h. 30
PRIX UNIQUE : 3 fr. ; Enfants : 2 fr.
EN EXCLUSIVITE
un grand film avec Katharine Hepburn
MARIE STUART
REINE D'ECOSSE
LES ACTUALITES MONDIALES
En couleurs : Mickey Jardinier
La Marche du Temps — Les Fauves
Baskett-Ball (démonstration sportive)
1205

MAISON des TRAMWAYS à 3 heures et 8 heures
PRIX REDUITS
Corinne Luchaire, Annie Ducaux
CONFLIT un grand Drame pathétique humain.
L'ÉCOLE DES VIERGES
un film gai pouvant être vu de tous.
1201

A WATTRELOS

CRÉTINIER-PALACE
Errol Flynn et Olivia de Havilland
ROBIN DES BOIS
EN COULEURS
1216

A LYS-LEZ-LANNOY

CARIOCA - 3 h., 8 h. 15
3 VALSES Pierre Fresnay Yvonne Printemps
Danseuse San-Diego, Dolorès del Rio
1213

A TOURCOING

OLYMPIA | Pont des Piats
Mat. à 3 h (Prix réduits). Soir. à 8 h.
2 grands films Français
MA SŒUR DE LAIT
1 h. 30 de fou-rire
avec LUCIEN BAROUX.
Le Roman de Werther
avec PIERRE RICHARD WILLM.
LE VOYAGE DU PRÉSIDENT EN ANGLETERRE
1229

RIALTO - 3 h. et 8 h. 15
DES HOMMES SONT NES
TROIS DE SAINT-CYR
1235

CINÉ-THÉATRE Aven. Gust. Dron Tourcoing. T 3 82
Jeudi 15 h. 15 (Prix : 2.50, 3.50, 4.50)
Fernandel ds LE SCHPOUNTZ
avec Orane Demazis et Charpin.
LE DERNIER FILM EN RELIEF.
1236

CENTRAL-CINÉ 31, rue Nationale, 31 Tourcoing. - Tél. 74
LES NUITS BLANCHES DE St-PÉTERSBOURG
Les Evadés de l'Ile du Diable
DESSINS animés - ACTUALITES mondiales
MAT. 15 h - SOIR 20 h. 15 - Tarifs réduits
1230

A LILLE

AUJOURD'HUI JEUDI

Capitole. — 15 h. et 20 h. 45 : « Les Sentinelles de l'Empire » et « Place de la Concorde ».
Familia. — Permanent de 13 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Le Roi des Gueux ».
Caméo. — Permanent de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « La bête humaine ».
Rexy. — Permanent de 13 h. 30 à 23 h. 30 : « La Citadelle ».
Omnia. — 15 h. et 20 h. 30 : « Suez » et « M Moto sur le Ring ».
Eden. — Permanent de 14 h. 30 à 23 h. 30 : « La mort du Cygne ».
Union. — 15 h. et 20 h. 30 : « Le Ruisseau » et « Un déjeuner de soleil ».
Mondial. — 14 h. 45 et 20 h. 30 : « Le Ruisseau » et « Un déjeuner de soleil ».
Palace-Lille. — 14 h. 45 et 20 h. 30 : « Nick gentleman détective » et « Manège ».
Marivaux. — 15 h. et 20 h. 30 : « Claudine à l'Ecole » et « L'Heure mystérieuse ».
Fives-Palace. — 15 h. et 20 h. 30 : « Le Ruisseau » et « Un déjeuner de soleil ».

Au café, au cabaret, à l'estaminet pas d'hésitation, commandez une tournée de GENIÈVRE ...pur grain naturellement

EN BELGIQUE

L'ACTE DE BANDITISME DE MENIN

A propos de cette affaire, nous avons signalé hier l'arrestation de M. Alphonse Dejans, né à Mouscron, le 5 octobre 1908. En réalité, c'est un nommé Georges Dejans qui fut arrêté. M. Alphonse Dejans nous prie de dire qu'il n'a jamais connu M. Bemtem et que par conséquent il ne pouvait être au courant de ses affaires. Dont acte.

TOURNAI

EXPERTISES ET CONCOURS DE TAUREAUX CONCOURS DE VACHES LAITIERES ET GENISSES

Les expertises et concours ordinaires de taureaux les concours de conservation et les concours de vaches laitières et génisses auront lieu à Tournai, Place Verte, le samedi 1er avril, à 9 h. 30 précises, pour toutes les communes de la 30e circonscription, savoir : Esplechin, Froidmont, Froyennes, Gaurain-Ramecroix, Havinnes, Kain, Lamain, Marquain, Melles, Mont-St-Aubert, Orcq, Rumillies, Tournai, Vaulx, Warchin et Willemeau.